

  
Les Éleveurs de volailles  
du Québec

# Provoqué

## Actualités I

Nous vous présentons ici les principales caractéristiques de la convention de mise en marché adoptée par l'AAAQ et les ÉVQ ainsi que de l'entente survenue entre le Québec et l'Ontario sur l'harmonisation des garanties d'approvisionnement. Toutes les deux ont été signées le 26 janvier dernier.

## Convention de mise en marché : les ÉVQ signent avec l'AAAQ

La nouvelle convention corrige certaines lacunes qui ont été identifiées au fil du temps et apporte des précisions à la convention de 2004, à savoir :

- le maintien de garanties d'approvisionnement des abattoirs du Québec, telle que prévues à la convention de 1998 et à la sentence arbitrale de 2004;
- conformément à l'esprit de la décision 9328 de la RMAAQ, les abattoirs devront abattre au minimum 75 % de leurs achats dans leurs propres installations;
- les acheteurs devront abattre ou faire abattre au Québec au minimum 90 % de leurs achats;
- le mécanisme d'échanges entre acheteurs a été raffiné;
- une plus grande flexibilité est accordée aux acheteurs reconnus quant à la signature de leur VAG;
- une réduction des frais de gestion de la convention pour les ÉVQ.

Cette convention intègre aussi de nouveaux éléments :

- croissance prioritaire pour les abattoirs dont le VAG est inférieur à 2 500 000 kilogrammes;
- croissance différenciée accessible à tous les abattoirs;
- protection d'un VAG minimum aux abattoirs;
- paiement des meurtrissures et contusions;
- augmentation des volumes disponibles pour mise en marché à la ferme.

Les principes qui ont guidé les ÉVQ dans la négociation de cette convention sont les suivants :

- assurer une mise en marché efficace et ordonnée du poulet au Québec;
- permettre une croissance variable des parts de marchés des abattoirs;
- atteindre l'équité avec les éleveurs de l'Ontario pour les éleveurs du Québec quant aux conditions du prix payé (entre autres, paiement des meurtrissures et contusions);
- mettre en place des conditions générales d'approvisionnement des abattoirs qui permettront d'accélérer la croissance de la production dans les prochaines années;
- renforcer la position concurrentielle de l'industrie du Québec par rapport aux autres provinces et aux produits importés;
- ne pas nuire au commerce interprovincial du poulet vivant.

Cette convention prendra effet à la période A-107, débutant le 9 octobre 2011.

Aucune entente n'ayant été conclue à ce jour avec l'AAVQ, il y aura arbitrage de la convention de vente devant la RMAAQ les 18, 25 et 28 mars prochain. L'objectif des ÉVQ sera alors d'obtenir une convention arbitrée qui soit le plus près possible de la convention signée avec l'AAAQ.

*suite à la page 10*

## Assemblée annuelle I Éleveurs de dindon

Mercredi 30 mars 2011,  
de 10 h à 16 h 30

HÔTEL BEST WESTERN UNIVERSEL,  
915 rue Hains, Drummondville

*Inscription à compter de 9 h*

Les éleveurs de dindon recevront sous peu l'avis de convocation pour leur assemblée annuelle.

## AGA I ÉVQ

Mercredi 20 avril 2011,  
de 9 h 30 à 16 h 30

HÔTEL DELTA DE TROIS-RIVIÈRES,  
1620, rue Notre-Dame Centre, Trois-Rivières

*Inscription à compter de 8 h 30*

**Banquet : 19 avril 2011**  
HÔTEL DELTA DE TROIS-RIVIÈRES


Pour réserver une chambre, veuillez contacter directement avant le 19 mars l'un des trois hôtels suivants :

DELTA TROIS-RIVIÈRES HÔTEL ET  
CENTRE DES CONGRÈS : 819 376-1991  
(1620, rue Notre-Dame Centre)

HÔTEL GOUVERNEUR :  
819 379-4550 (975, rue Hart)

L'URBANIA HÔTEL RESTO LOUNGE :  
1 800 463-4620 (3600, boul. Gene-H-Kruger)

Un bloc de chambres est réservé pour les 19 et 20 avril (le mentionner lors de la réservation).

Les éleveurs de poulet et de dindon recevront sous peu l'avis de convocation pour l'assemblée annuelle des Éleveurs de volailles du Québec. 

« Les effets de cette entente nous rendront plus compétitifs et contribueront à stimuler la croissance de la production de poulet au Québec. »



## Mot du président | Martin Dufresne

### Les ÉVQ provoquent un événement inédit à l'échelle canadienne

La dernière semaine de janvier 2011 sera à retenir dans les annales des ÉVQ. Nous commençons en effet notre 41<sup>e</sup> année d'histoire par un coup d'éclat.

#### Entente historique entre le Québec et l'Ontario

Le 20 septembre 2009, l'Association nationale des régies agricoles (ANRA), dont est membre la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ), conviait les Producteurs de poulet du Canada (PPC), les offices provinciaux et les représentants canadiens de l'industrie de la volaille à une rencontre à Ottawa. L'objectif de cette rencontre était de faire un constat sur l'instabilité grandissante qui régnait, à l'époque, sur l'approvisionnement des acheteurs de volailles du Québec et de l'Ontario.

À la fin de cette réunion, l'ANRA, par la voix de son président, donnait le mandat à l'Association des abattoirs avicoles du Québec (AAAQ), à l'AOCP (Association of Ontario Chicken Processors), aux CFO (Chicken Farmers of Ontario) et aux ÉVQ de trouver une issue à ce qui semblait constituer une impasse.


Après 16 mois de réflexions intenses et de travail assidu, l'impasse est dénouée; les quatre parties ont paraphé le 26 janvier dernier une entente dont les principales caractéristiques vous sont présentées dans cette édition. Dans l'histoire de la mise en marché des produits agricoles au Canada, il s'agit sans nul doute d'une première.


Essentiellement, cette entente harmonise la gestion des garanties d'approvisionnement au Québec et en Ontario de façon à stabiliser l'approvisionnement des usines de transformation. Il s'agit d'un grand pas vers une efficacité accrue. Les effets de cette entente nous rendront plus compétitifs et contribueront à stimuler la croissance de la production de poulet au Québec. Elle constitue par ailleurs la pierre d'assise de la convention de mise en marché conclue entre les ÉVQ et l'AAAQ en ce même 26 janvier.

#### Convention de mise en marché : les ÉVQ signent avec l'AAAQ

Dans la foulée de l'entente Québec-Ontario sur l'harmonisation des garanties d'approvisionnement, les ÉVQ ont signé une convention de mise en marché avec l'AAAQ. Cette convention comporte plusieurs gains pour les ÉVQ. Ses principales caractéristiques vous sont exposées en page 1 du présent *Provoqué*.

Résolument tournée vers une bonification des conditions de mise en marché pour les éleveurs et un renforcement de la filière avicole du Québec, cette convention favorise aussi l'essor des abattoirs de moindre taille. À ce titre, elle a certainement atteint la cible puisque, quelques jours avant la séance d'arbitrage qui débutait le 26 janvier dernier, quatre membres importants de l'Association des acheteurs de volailles du Québec (AAVQ) ont joint les rangs de l'AAAQ.

À l'amorce du processus d'arbitrage de la convention avec l'AAVQ, qui devrait aboutir en mars prochain, nous invitons d'ailleurs cette association à se rallier à notre convention de façon à ce que nous puissions consacrer dès maintenant nos énergies de façon constructive aux nombreux autres dossiers en cours, dont celui de l'OMC, qui ne sera pas le moindre en 2011. Cela ne pourra que renforcer la gestion de l'offre et consolider l'avenir de nos fermes. 

  
Martin Dufresne, président

## Provoqué

Revue publiée par **Les Éleveurs de volailles du Québec**  
555, boul. Roland-Therrien, bureau 250  
Longueuil, Québec J4H 4G1  
Téléphone : 450 679-0530 Télécopieur : 450 679-5375  
Courrier électronique [evq@upa.qc.ca](mailto:evq@upa.qc.ca)  
Site internet [www.volaillesduquebec.qc.ca](http://www.volaillesduquebec.qc.ca)  
Responsables Christian Dauth, Marylène Jutras  
Design graphique McKay+Couture  
Impression Imprimerie Sisca International inc.  
Dépôt Légal Bibliothèque nationale du Québec, 1991  
ISSN 1183-7500

Dans la présente publication, le générique masculin est employé sans discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

## Sommaire | février 2011

| Actualité.01 Les ÉVQ signent avec l'AAAQ | Mot du président.02 Événement inédit à l'échelle canadienne | Contingentement.03 Productions sans quota | PASAF.04 Certification des poulaillers | Provoqué économique.05 à .08 | Dossier.09 Sondage des PPC | Dossier.10 Irradiation de la volaille | Marketing.11 Fast food | Babillard.12

# Contingentement I

## Productions sans détenir de quota I Bilan de l'année 2010

Lors d'enquêtes et de vérifications effectuées en 2010, les trois inspecteurs des Éleveurs de volailles du Québec ont visité 801 éleveurs sans quota.

De ce nombre :

- 625 dossiers conformes à la réglementation
- 176 dossiers actifs dont :
  - 56 avertissements;
  - 112 dossiers à révisiter;
  - 8 productions ont été déclarées illégales. Les producteurs fautifs élevaient des lots pouvant varier de 125 à 250 oiseaux. Les 8 constats d'infraction émis en 2010 touchent des éleveurs œuvrant dans 6 des 11 régions du Québec.

Les éleveurs fautifs ont reçu des pénalités administratives et certains ont été convoqués à des audiences publiques devant la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec. Dans la totalité des cas présentés en audience, les Éleveurs de volailles du Québec ont demandé et obtenu de la Régie une injonction permanente afin d'éviter toute récidive.

### Réglementation I Rappel

Rappelons que la réglementation permet la production sans quota de 100 poulets et 25 dindons par année à des fins de consommation personnelle, pour la famille immédiate ou pour la vente directe aux consommateurs. La pénalité appliquée pour les éleveurs sans quota qui dépassent les quantités permises est de 1 \$ le kilogramme vif à l'abattage sur toute la production constatée. Le règlement interdit à plus d'une personne, qu'elle soit titulaire ou non d'un contingent spécial, de produire ces quantités dans la même exploitation (plusieurs cas semblables ont été découverts l'année dernière).

La réglementation et les actions des Éleveurs de volailles du Québec en matière d'inspection n'ont qu'un seul objectif : préserver le droit de produire pour les éleveurs qui ont acquis du quota et assurer que les mises en marché du poulet et du dindon continuent de se faire de manière ordonnée, dans le respect du plan conjoint.

Rappelons qu'un éleveur qui détient du quota et qui revend des poussins et/ou des dindonneaux doit déclarer ces ventes à la Régie des marchés agricoles et alimentaires. Dans le cas où un éleveur vend des oiseaux vivants âgés de quelques semaines, il doit également les déclarer auprès des Éleveurs de volailles du Québec étant donné que ces oiseaux proviennent de son contingent. Également, un éleveur avec quota doit déclarer aux Éleveurs de volailles du Québec tous les oiseaux abattus pour sa consommation personnelle.

### Protégeons notre plan conjoint

Afin de préserver l'intégrité de notre plan conjoint et l'encadrement de la mise en marché de notre produit, chaque intervenant de la filière avicole a le devoir de dénoncer les éleveurs sans quota qui cherchent à déjouer le système en se procurant plus de 100 poussins et/ou 25 dindons. Il est donc important que tous ceux et celles qui vendent des poussins et des dindonneaux soient vigilants et collaborent avec les Éleveurs de volailles du Québec afin de protéger notre production et tous les éleveurs détenant des quotas de poulet et de dindon au Québec.

### Aidez-nous à vous aider

Les Éleveurs de volailles du Québec possèdent plusieurs outils pour dépister les individus qui cherchent à déjouer le système. Cependant, le moyen le plus efficace demeure la collaboration des gens sur le terrain possédant des renseignements sur des productions sans quota. C'est pourquoi toute personne ayant des soupçons à l'égard de productions qui pourraient être illégales est invitée à communiquer ces renseignements au **Service du contingentement** par téléphone au 450 679-0540, poste 8532 ou par télécopieur au 450 679-5375.

Toutes les plaintes acheminées aux Éleveurs de volailles du Québec, par la poste, téléphone, télécopieur ou courrier électronique, sont traitées de façon confidentielle et anonyme. 


ORGANISATION  
MONDIALE  
DU COMMERCE



## OMC I Une entente en 2011 est-elle possible ?

Même si, ces dernières années, les négociations sur l'agriculture à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ont piétiné, les prochains mois risquent d'être différents. En effet, 2011 représente une conjoncture favorable à la reprise des négociations et peut-être à la conclusion du cycle de Doha. Au-delà de 2011, le cycle pourrait être de nouveau paralysé pendant une année ou deux en raison des élections américaines en 2012, entre autres.

Les ÉVQ ont récemment rencontré le nouveau négociateur en chef canadien pour l'agriculture, M. Gilles Gauthier. M. Gauthier saisit très bien les enjeux pour la gestion de l'offre et fait preuve de transparence dans ses échanges avec nous. Vous n'êtes pas sans savoir que le texte actuel des accords prévoit un accroissement de l'accès au marché canadien ainsi qu'une réduction des tarifs hors quota s'appliquant à la volaille. À ce titre, la tâche de monsieur Gauthier est, entre autres, de faire en sorte que le texte final protège les acquis de la gestion de l'offre. Cela signifie que l'accès au marché canadien de la volaille ainsi que les tarifs hors contingent ne doivent pas changer.

Puisqu'un accroissement des accès à nos marchés représente une menace bien réelle, le GO5 intensifiera ses efforts au cours des prochains mois, et vous ne manquerez pas d'en entendre parler, encore. Parallèlement, nous travaillons avec le GO5 au développement d'une campagne internationale pour le respect du droit à l'alimentation et au lancement d'un appel à la cohérence à l'OMC. 

## Poulet I Demande de transferts de quota

Ces dates limites ne touchent que les transferts de quota de poulet **entre les membres de la famille immédiate**.

Rappelons que depuis le 19 janvier 2010, les transferts de quotas de poulet sont suspendus, à l'exception de ceux effectués entre les membres de la famille immédiate.

**Date limite pour la signature  
des formulaires (art. 26)**

**Période A-105 - 11 mars 2011**

**Période A-106 - 6 mai 2011**



Les Producteurs de poulet du Canada  
**PROGRAMME DE  
SOINS AUX ANIMAUX**


**MANUEL**



## Site Internet | Feuille bleue et changement d'adresse du site Internet

Vous avez reçu le mois dernier une *Feuille bleue* concernant le changement d'adresse du site Internet PASAF/PSA (poulet) et PSAF/PST (dindon) et la procédure pour y accéder. Vous trouverez sur ce site tous les formulaires se rapportant à ces programmes. De plus, la formation PSA donnée en décembre dernier dans les trois principales régions a été déposée sur le site pour les éleveurs qui feront la formation PSA par eux-mêmes.

Vous verrez apparaître les dossiers **Poulet** et **Dindon**. Cliquez sur un de ces deux dossiers et les sous-dossiers apparaîtront. Il y a les *Formulaires à imprimer et à compléter à la main* et les *Formulaires interactifs* qui signifient que vous les complétez directement à l'ordinateur pour ensuite les imprimer au besoin. Des exemples de formulaires déjà complétés peuvent vous donner un coup de main. Vous ne pouvez pas ouvrir un fichier directement sur ce site FTP. Il faut d'abord le copier ou le glisser dans un dossier ou sur le bureau de votre ordinateur pour ensuite l'utiliser.

Cette *Feuille bleue* remplace la *Feuille verte*. Il est important de conserver cette *Feuille bleue* (par ex. dans votre cartable PASAF/PSAF ou PSA/PST) car le nom d'utilisateur et le mot de passe ne seront pas publiés dans le *Provoqué*. 

## PSA | Formation par vous-mêmes

Vous avez reçu les documents d'implantation nécessaires pour faire par vous-mêmes la formation sur le *Programme de soins aux animaux* (PSA) si vous n'étiez pas présents lors des formations données en décembre dernier dans les trois principales régions.


Voici les trois étapes à suivre pour faciliter votre formation :

- Étape 1. Lire la présentation PSA exposée aux éleveurs sur place.
- Étape 2. Lire l'exemple des deux formulaires PSA complétés.
- Étape 3. Compléter les deux formulaires PSA suivants :

- Le *Formulaire annuel* PSA (3 pages);
- Le *formulaire PSA - Suivi des soins dans le poulailler* (1 page).

Le *Formulaire annuel* se complète une fois et il se révisé et se signe annuellement. Complétez le *formulaire PSA - Suivi des soins dans le poulailler* avec vos prochains démarrages.


La présentation PSA et les formulaires sont aussi disponibles sur le site Internet PASAF/PSA (voir le texte sur cette page intitulé *Feuille bleue et changement d'adresse du site Internet*).

**Les audits PSA débiteront à partir du 20 juin 2011.** Ceux-ci se feront conjointement avec les audits annuels du PASAF. Si votre audit annuel PASAF est en juillet 2011, vous serez aussi audités pour le PSA. Avant votre audit PSA, veuillez compléter au moins un élevage avec les formulaires PSA dans tous vos poulaillers. 

## Certification des « poulaillers B » | Passez-vous le mot !


Nous invitons de nouveau les titulaires de quotas à informer les propriétaires de poulaillers où ils élèvent leurs poulets (location court terme) qu'ils doivent prendre rapidement rendez-vous pour leur préaudit PASAF à la ferme.

En effet, les propriétaires de poulailler(s) doivent implanter le programme PASAF le plus tôt possible, car **la date limite de certification des propriétaires de poulailler(s) est le 20 juin 2011**. Le préaudit doit donc se faire aussi rapidement que possible, car il faut implanter le programme pendant trois élevages consécutifs avant d'être audité à la ferme.

Pour prendre rendez-vous dès maintenant pour le préaudit à la ferme, contactez M<sup>me</sup> Nathalie Robin, agr., agente de formation PASAF et PSA des ÉVQ, au 450 679-0540, poste 8597 ou par courriel à [nrobin@upa.qc.ca](mailto:nrobin@upa.qc.ca). 

## PSA | Mesures intérieures des poulaillers


Le *Programme de soins aux animaux* (PSA) demande de calculer la **densité réelle** d'élevage (kg/m<sup>2</sup>). Dans votre *Guide de mise en marché*, vous trouvez la **superficie** mesurée par les ÉVQ qui tient compte des **mesures extérieures** des poulaillers (la superficie des entrées est déjà déduite).

Pour vos calculs de superficie (page 3 du *Formulaire annuel* du PSA), vous pouvez déjà commencer à utiliser les mesures intérieures des poulaillers en mesurant et déduisant l'épaisseur de vos murs (ex. par une porte, une entrée d'air) de la superficie mesurée par les ÉVQ. Nous vous informerons prochainement de la façon dont les ÉVQ officialiseront la superficie intérieure des poulaillers. 

## PPC | Établissement d'une cible de croissance à moyen terme

Le conseil d'administration des Producteurs de poulet du Canada a récemment décidé d'adopter la recommandation du Comité sur les politiques, soit d'établir une cible de croissance à moyen terme pour les périodes A-103 à A-108 qui reflète une hausse équivalente à 1,5 % de la consommation totale. Les PPC ont tenu compte des conditions économiques actuelles et prévues au Canada, des perspectives à moyen terme touchant les viandes concurrentielles en Amérique du Nord, la croissance démographique prévue et la consommation actuelle per capita de poulet.

La consommation domestique totale au cours des cinq dernières années a présenté une croissance annuelle moyenne de 1 %, soit la croissance de la population canadienne. Une croissance de 1,5 % permettrait une augmentation de la consommation par habitant.

Cette décision des PPC a été prise également dans le but d'assurer une croissance de la production de poulet, une meilleure prévisibilité des allocations et encore davantage de stabilité à l'industrie. 

# Provoqué économique

## Sommaire du marché

Les inventaires canadiens de poulet au 1<sup>er</sup> décembre 2010 s'établissent à 33,9 Mkg, en baisse de 10 % par rapport au 1<sup>er</sup> décembre 2009. La production de poulet aux États-Unis a présenté une hausse de 2,9 % de janvier à octobre 2010 comparativement à janvier à octobre 2009.

Les inventaires canadiens de dindon au 1<sup>er</sup> décembre 2010 étaient évalués à 26,3 Mkg, en baisse de 23 % par rapport à l'an dernier à la même date. La production de dindon aux États-Unis a affiché une baisse de 1,4 % de janvier à octobre 2010 par rapport à la période correspondante en 2009.

Le prix de gros du poulet aux États-Unis devrait augmenter de 12 % au dernier trimestre de 2010 comparativement au même trimestre en 2009, en dollars US. Quant au prix de gros du dindon, celui-ci devrait présenter une hausse de 24 % au quatrième trimestre de 2010 par rapport au trimestre correspondant en 2009, toujours en dollars US.

Au Québec, le prix du maïs s'est établi à 230 \$/tonne en décembre, soit 10 \$/tonne de plus qu'en novembre, alors que le prix du tourteau de soya augmentait de 14 \$ la tonne pour s'arrêter à 433 \$/tonne.

## Performance domestique de la production | Québec

(Poids éviscéré)	Période	Allocation	Production	Différence	Performance
Du 6 décembre 2009 au 30 janvier 2010	A-95	37 367 816	37 864 848	497 032	101,3 %
Du 31 janvier au 27 mars 2010	A-96	39 111 167	39 468 259	357 092	100,9 %
Du 28 mars au 22 mai 2010	A-97	40 887 827	41 063 300	175 472	100,4 %
Du 23 mai au 17 juillet 2010	A-98	41 327 876	40 432 697	-895 179	97,8 %
Du 18 juillet au 11 septembre 2010	A-99	40 683 430	39 955 892	-727 537	98,2 %
Du 12 septembre au 6 novembre 2010	A-100	40 206 550	40 828 112	621 562	101,5 %
Du 7 novembre 2010 au 1 <sup>er</sup> janvier 2011	A-101				
Du 6 décembre 2009 au 1 <sup>er</sup> janvier 2011	A-95 à A-101	239 584 666	239 613 108	28 442	100,0 %

La performance domestique réalisée par le Québec de A-95 à A-100 a atteint 100 %.

## Niveau des importations

En date du 31 décembre 2010, les importations cumulatives réalisées dans le cadre du contingent tarifaire totalisaient 73,8 Mkg, soit 2,6 % de moins que le prorata des permis alloués. À la fin de l'année 2009, les importations au contingent tarifaire totalisaient 82,1 Mkg, soit 2,7 % au-dessus du prorata. Les importations totales ont été 8 % moins élevées qu'en 2009. Les volumes d'importation pour réexportation présentent une diminution de 6 % comparativement à l'année précédente. En 2010, des permis globaux pour 2,6 Mkg ont été retenus pour demandes non justifiées et 1,6 Mkg ont été annulés pour usage frauduleux. Seulement 2,5 Mkg de permis supplémentaires pour concurrence ont été émis comparativement à 7 Mkg en 2009. Cependant, les retenues et annulations de permis globaux ont servi à combler des demandes de permis supplémentaires.

Semaine se terminant le 31 décembre 2010	Globales	Concurrence	Ré-export	Permis supp.	Total
Cumul annuel 2010	71 317 721	2 499 391	72 541 275	0	146 358 387
Cumul annuel 2009	75 115 354	7 001 945	77 001 488	0	159 118 787
Différence en kg	-3 797 633	-4 502 554	-4 460 213	0	-12 760 400
Différence en %	-5,1 %	-64,3 %	-5,8 %	0	-8,0 %

## Importations globales - Réelles versus prorata

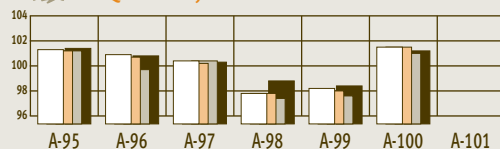
Semaine se terminant le 31 décembre 2010	Réelles*	Prorata	Différence kg	Différence %
Cumul annuel 2010	73 817 112	75 814 950	-1 997 838	-2,6 %
Cumul annuel 2009	82 117 299	79 935 700	2 181 599	2,7 %

Source : MAECI

\*Globales plus supplémentaires spéciaux



## Performance globale Québec, Ontario et Canada



Québec : La performance globale (mesurée sur l'allocation totale) obtenue de A-95 à A-100 a atteint 99,9 %.

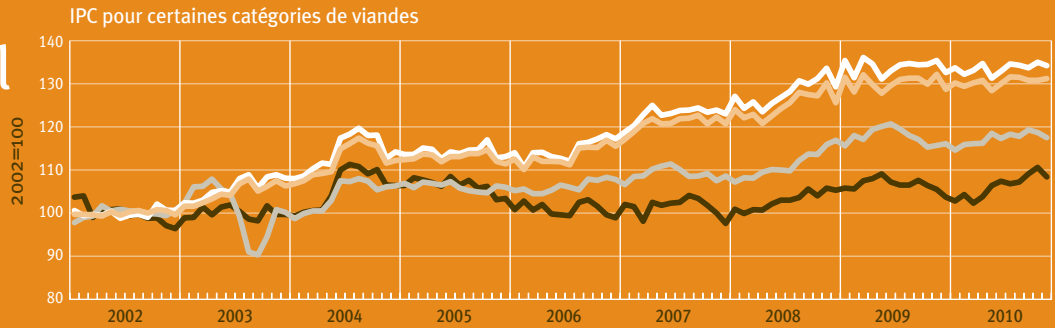
Ontario : La performance globale obtenue de A-95 à A-100 a atteint 99,5 %.

Canada : La performance globale de l'ensemble des provinces obtenue de A-95 à A-100 a atteint 100,1 %.

Québec (domestique)
  Québec (globale)
  Ontario (globale)
  Canada (globale)

# Prix de détail au Canada

- Volaille fraîche ou congelée
- Poulet frais ou congelé
- Bœuf frais ou congelé
- Porc frais ou congelé



L'indice des prix à la consommation du poulet en novembre, tel que publié par Statistique Canada, s'est établi à 134,2. Cela représente une baisse de 0,9 % de l'indice du poulet par rapport à novembre 2009 et une baisse de 0,6 % comparativement à l'indice des prix du poulet d'octobre dernier. Pour ce qui est de l'indice des prix du porc, celui-ci s'est arrêté à 108,4 en novembre 2010. Comparativement à novembre 2009, il s'agit d'une hausse de 2,8 % et comparativement au mois précédent, soit octobre 2010, cela correspond à une baisse de 2 %. L'indice des prix du bœuf a augmenté de 1,6 % en novembre 2010 comparativement à novembre 2009 pour s'établir à 117,5. Les prix du bœuf ont cependant diminué de 1 % par rapport à octobre 2010.



## Inventaires de poulet

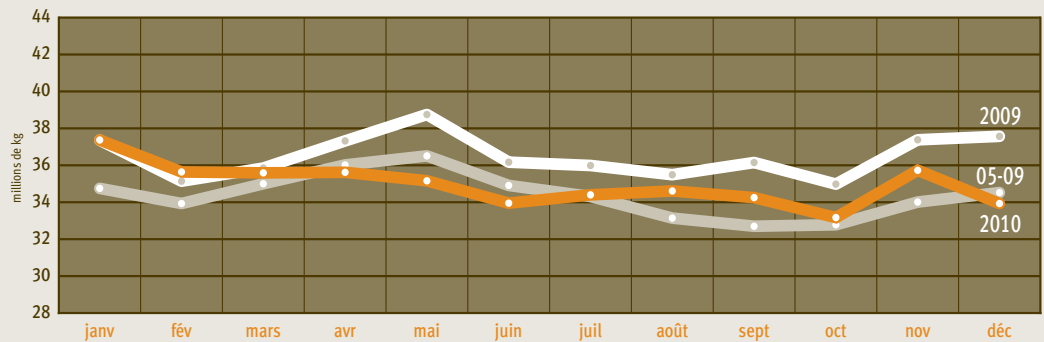
**QUÉBEC** Au Québec, les inventaires de poulet étaient de 9,3 Mkg au 1<sup>er</sup> décembre 2010, soit 11,5 % de moins qu'au 1<sup>er</sup> décembre 2009. Une baisse a été constatée dans toutes les catégories, sauf dans **Poulet de moins de 2 kg**. Les inventaires québécois au 1<sup>er</sup> décembre 2010 représentaient 27 % des inventaires canadiens.

**ONTARIO** Les inventaires de poulet étaient de 15 Mkg en Ontario au 1<sup>er</sup> décembre 2010, en baisse de 8 % par rapport à l'an dernier. Une baisse a été enregistrée dans **Poulet de moins de 2 kg**, **Morceaux** et **Surtransformé**. Une hausse a cependant été constatée dans **Poulet de 2 kg et plus** et **Divers**. Au 1<sup>er</sup> décembre 2010, les inventaires de l'Ontario représentaient 44 % de l'ensemble des inventaires canadiens.

**CANADA** Les inventaires canadiens au 1<sup>er</sup> décembre 2010 étaient évalués à 33,9 Mkg. Cela représente une baisse de près de 10 % sur leur niveau de l'an dernier à la même date. Une baisse a été constatée dans toutes les catégories sauf dans **Poulet de moins de 2 kg**. Au 1<sup>er</sup> décembre 2010, les inventaires canadiens étaient 0,6 Mkg moins élevés que la moyenne des cinq dernières années.

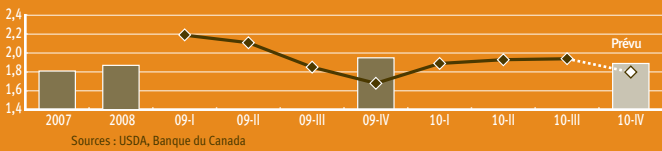
Par catégorie 1 <sup>er</sup> décembre (millions de kg)	Québec		Ontario		Canada				
	2009	2010		2009	2010		2009	2010	
<b>Poulet</b>									
<2 kg	0,11	0,16	48 %	0,06	0,02	-58 %	0,37	0,37	2 %
>=2 kg	0,08	0,04	-52 %	0,00	0,01	115 %	1,11	0,86	-23 %
Morceaux	3,56	3,46	-3 %	5,57	4,38	-21 %	14,54	13,01	-11 %
Surtrans.	5,04	4,92	-2 %	10,47	10,21	-3 %	18,41	17,80	-3 %
Divers	1,70	0,70	-59 %	0,23	0,36	56 %	3,15	1,90	-40 %
<b>Total</b>	<b>10,49</b>	<b>9,28</b>	<b>-11,52 %</b>	<b>16,33</b>	<b>14,98</b>	<b>-8,30 %</b>	<b>37,57</b>	<b>33,93</b>	<b>-9,68 %</b>

Source : Agriculture et Agroalimentaire Canada

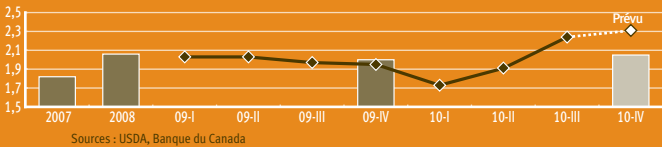


	janv	fév	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc
05-09	34,75	33,93	35,00	36,02	36,51	34,91	34,31	33,14	32,70	32,78	34,01	34,52
2009	37,36	35,14	35,85	37,32	38,75	36,17	35,99	35,49	36,15	34,98	37,38	37,57
2010	37,37	35,64	35,59	35,62	35,16	33,95	34,40	34,61	34,25	33,17	35,73	33,93

# Prix de gros américain



■ Annuel    ◆ Trimestriel



## Prix de gros du poulet aux États-Unis

Au troisième trimestre de 2010, le prix de gros du poulet aux États-Unis a augmenté de 10 % comparativement au trimestre correspondant en 2009. Cependant, avec la hausse de la valeur du \$CA, le prix de gros en \$CA a présenté une hausse de 4,3 % durant ce même trimestre. Le USDA prévoit un prix de gros près de 12 % plus élevé au quatrième trimestre de 2010 par rapport au quatrième trimestre de 2009. Ainsi, le prix de gros du poulet devrait présenter une hausse d'un peu plus de 7 % en 2010 comparativement à 2009. Toutefois, en dollars canadiens, le prix de gros américain diminuerait de plus de 2,5 %, passant de 1,95 \$CA/kg à 1,90 \$CA/kg.

## Prix de gros du dindon aux États-Unis

En ce qui concerne le prix de gros du dindon aux États-Unis, celui-ci a présenté une hausse de près de 20 % au troisième trimestre de 2010 par rapport au troisième trimestre de 2009 en \$US. Compte tenu de l'appréciation du \$CA, le prix de gros du dindon a cependant augmenté de 13,9 % au cours de ce même trimestre. Le USDA s'attend à une nouvelle hausse de 24 % au quatrième trimestre de 2010 comparativement au même trimestre en 2009, en \$US. Pour l'ensemble de l'année 2010, le prix devrait augmenter de 13,7 % comparativement à 2009, en \$US alors qu'il présenterait une hausse de l'ordre de 3,3 % en \$CA.



# Inventaires de dindon

**QUÉBEC** Au 1<sup>er</sup> décembre 2010, les inventaires de dindon au Québec étaient évalués à 9,6 Mkg, ce qui est 27 % moins élevé que ceux du 1<sup>er</sup> décembre 2009. Une baisse marquée a été enregistrée dans les catégories **Dindon entre 5 et 9 kg**, **Dindon de plus de 9 kg** et **Autres**. Une hausse a cependant été constatée dans **Dindon de moins de 5 kg** et **Divers**. Les inventaires québécois au 1<sup>er</sup> décembre 2010 représentaient 36,5 % des inventaires canadiens, alors qu'ils représentaient 43 % au 1<sup>er</sup> novembre.

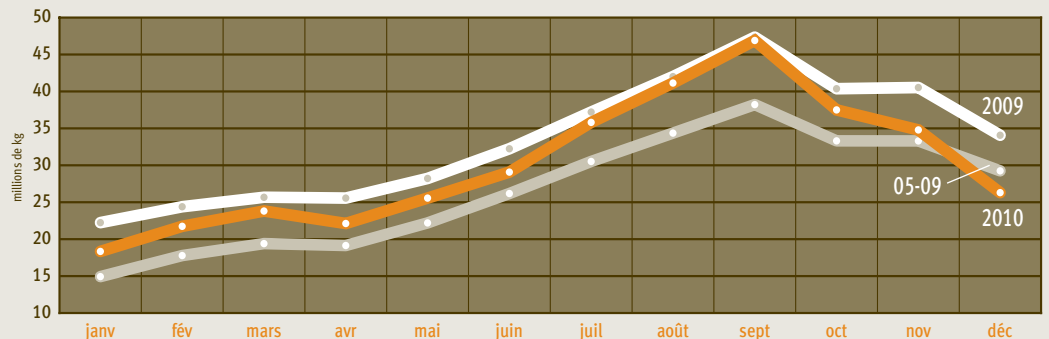
**ONTARIO** Les inventaires de dindon étaient évalués à 8,9 Mkg en Ontario au 1<sup>er</sup> décembre 2010, ce qui représente une baisse de 23 % par rapport au 1<sup>er</sup> décembre 2009. Les inventaires ont diminué dans toutes les catégories sauf **Dindon de plus de 9 kg**. Au 1<sup>er</sup> décembre 2010, les inventaires de l'Ontario représentaient 34 % de l'ensemble des inventaires canadiens.

**CANADA** Au 1<sup>er</sup> décembre 2010, les inventaires canadiens de dindon étaient évalués à 26,3 Mkg, soit en baisse de 23 % par rapport à l'an dernier à la même date. Une baisse est survenue dans toutes les catégories. Les inventaires au 1<sup>er</sup> décembre 2010 étaient près de 3 Mkg en dessous de la moyenne des cinq dernières années à la même date.

Par catégorie  
1<sup>er</sup> décembre (millions de kg)

Dindon	Québec		Ontario		Canada				
	2009	2010	2009	2010	2009	2010			
<5 kg	1,64	1,68	2,6 %	2,00	1,76	-12,0 %	4,49	4,18	-6,9 %
5 à 9 kg	6,14	4,02	-34,6 %	4,24	2,77	-34,7 %	14,52	10,59	-27,1 %
>9 kg	2,93	2,22	-24,2 %	0,75	1,04	38,2 %	5,63	4,63	-17,6 %
Autres	2,31	1,36	-41,1 %	4,28	3,01	-29,7 %	8,36	5,92	-29,2 %
Divers	0,18	0,32	81,9 %	0,32	0,31	-0,4 %	1,08	0,99	-8,7 %
<b>Total</b>	<b>13,19</b>	<b>9,60</b>	<b>-27,2 %</b>	<b>11,58</b>	<b>8,89</b>	<b>-23,3 %</b>	<b>34,07</b>	<b>26,30</b>	<b>-22,8 %</b>

Source : Agriculture et Agroalimentaire Canada



	janv	fév	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc
05-09	14,93	17,78	19,40	19,14	22,20	26,18	30,52	34,36	38,22	33,31	33,30	29,25
2009	22,24	24,39	25,67	25,56	28,21	32,24	37,21	42,01	47,35	40,37	40,53	34,07
2010	18,34	21,74	23,81	22,11	25,56	29,08	35,84	41,14	46,90	37,50	34,79	26,30

# Aperçu du marché des viandes

La production de poulet aux États-Unis de janvier à octobre 2010 a augmenté de 2,9 % comparativement à janvier à octobre 2009. Le Département américain de l'agriculture (USDA) s'attend à des hausses mensuelles en novembre et décembre alors qu'autant le nombre d'oiseaux abattus que le poids moyen devraient être en croissance comparativement aux mois correspondant en 2009. Ainsi, la production de poulet au quatrième trimestre de 2010 serait 5,4 % supérieure à celle du quatrième trimestre de 2009. La production totale en 2010 serait donc 3,4 % plus élevée que la production totale de 2009. Pour le début de 2011, les placements de poussins et d'œufs d'incubation laissent entrevoir une production en hausse mais à un rythme moins soutenu qu'au quatrième trimestre de 2010. On s'attend à des inventaires en hausse de 18 % au 1<sup>er</sup> janvier 2011 aux États-Unis comparativement à la même date l'année précédente. Malgré la forte hausse de production et l'augmentation des inventaires en fin d'année 2010, les prix de gros du poulet entier au quatrième trimestre devraient tout de même terminer en hausse d'environ 12 % par rapport au quatrième trimestre de 2009.

En ce qui concerne la production de dindon aux États-Unis, le USDA indique que celle-ci a diminué de 1,4 % de janvier à octobre 2010 comparativement à la même période en 2009, et de 11 % par rapport à la même période en 2008. Les inventaires de dindon aux États-Unis sont en forte baisse alors qu'ils étaient 19 % sous ceux de l'année précédente au 1<sup>er</sup> novembre. En dépit d'une hausse de production prévue au quatrième trimestre de 2010, les inventaires de dindon au 1<sup>er</sup> janvier 2011 devraient être environ 20 % en dessous des inventaires du 1<sup>er</sup> janvier 2010. Les prix sont demeurés plus élevés que ceux de l'année précédente à chacun des 11 premiers mois de 2010 et, malgré la baisse saisonnière de décembre, les prix devraient se maintenir au-dessus

de ceux de décembre 2009. En novembre, le prix de gros du dindon entier s'est trouvé 29 % au-dessus du prix de novembre 2009. Pour l'ensemble de l'année 2010, le prix de gros du dindon devrait présenter une croissance de 14 % par rapport au prix moyen de l'année 2009.

Les données du USDA ont montré des inventaires de porc plus élevés que prévus aux États-Unis au 1<sup>er</sup> novembre 2010. Cette augmentation des inventaires serait attribuable à une hausse de la production mais principalement à une plus faible demande compte tenu des prix élevés connus en 2010. Les prix de gros du porc aux États-Unis auraient eu un impact négatif sur la demande à l'exportation également. Avec des prix de détail record, des prix compétitifs pour les produits de poulet, une demande à l'exportation en perte de vitesse et une production légèrement en hausse, les prix de gros semblent subir une pression à baisse. Le USDA prévoit une légère augmentation de production de 0,3 % au quatrième trimestre de 2010 comparativement au quatrième trimestre de 2009. Il s'agirait de la première croissance trimestrielle de la production depuis le troisième trimestre de 2009. Le prix de gros serait tout de même 20 % plus élevé au quatrième trimestre de 2010 qu'au même trimestre l'année précédente.

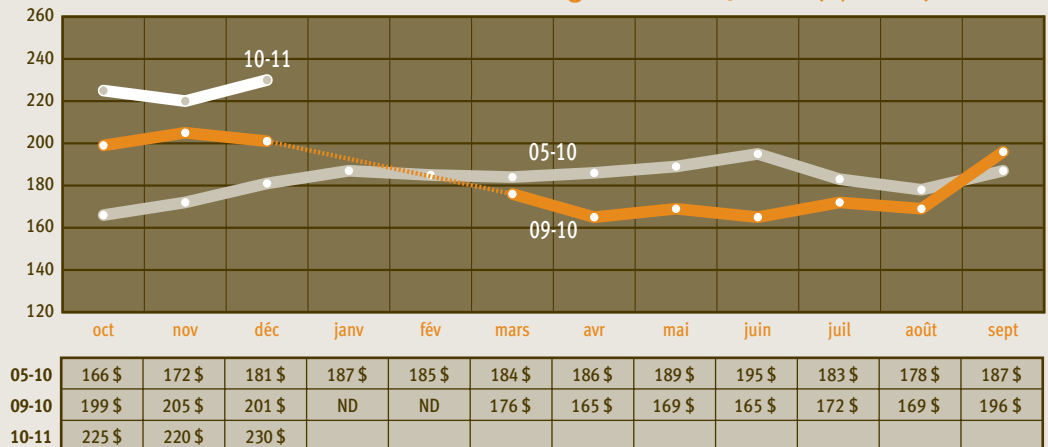
Du côté du bovin, le USDA indique que la période de liquidation du troupeau poursuit toujours avec une augmentation de l'abattage. Le troupeau de bovin aux États-Unis devrait être réduit au 1<sup>er</sup> janvier 2011 comparativement au 1<sup>er</sup> janvier 2010. Les placements pour engraissement sont en hausse et les animaux s'y présentent avec des poids moins élevés. Cela semble indiquer un retardement des placements. Une telle situation occasionnerait une augmentation des abattages en début de 2011. Par la suite, on pourrait voir une baisse de la production. Les prix de détail du bœuf ont été soutenus par une bonne demande et par des prix élevés pour le porc et la volaille.

# Aperçu du marché des grains

Le prix du maïs dans les centres régionaux a présenté une hausse de 10 \$ en décembre 2010 par rapport à novembre pour s'établir à 230 \$/tonne. Le prix de 2010 était donc 29 \$/tonne plus élevé que le prix de décembre 2009, ce qui représente une hausse de 14 %. Comparativement au prix moyen des cinq dernières années à la même date, le prix du maïs en décembre a été 49 \$/tonne plus élevé, ce qui correspond à un écart de 27 %. Quant au prix du tourteau de soya, celui-ci s'est établi à 433 \$/tonne en décembre comparativement à 419 \$/tonne en novembre. Comparativement à décembre 2009, où le prix était de 435 \$/tonne, le prix de décembre cette année était donc 2 \$ moins élevé. Par rapport à la moyenne des cinq dernières années de 352 \$/tonne en décembre, le prix affichait une hausse de 23 %.

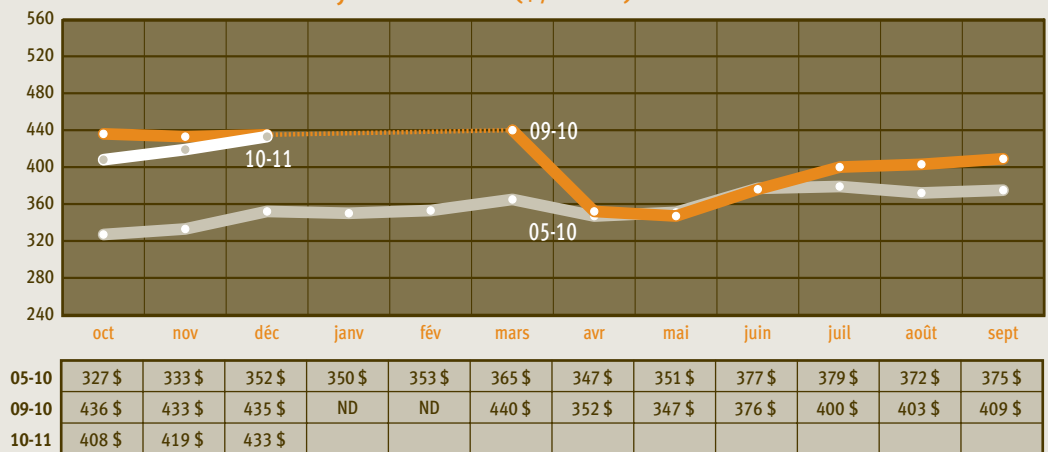
Le USDA a publié une mise à jour de son bilan d'offre et de demande de maïs et de soya de la campagne 2010-2011 en décembre dernier. Dans le cas du maïs, les inventaires de fin de campagne sont en forte baisse par rapport à l'année précédente, compte tenu de la baisse de prévision de production et de la hausse de l'utilisation pour éthanol. Le maïs constitue en fin de 2010 et début 2011 le marché le plus profitable pour les fonds spéculatifs. Le marché du soya est, quant à lui, soutenu par la demande de la Chine et une réduction de la prévision de production. Le prochain facteur à considérer sera les conditions climatiques pour la récolte d'Amérique du Sud qui subit un stress de chaleur et de sécheresse en Argentine et dans le sud du Brésil et des risques de rouille du soya dans d'autres parties du nord du Brésil. Au Canada, la production de maïs a augmenté de 22,5 % lors de la dernière campagne, ce qui aurait pour effet de générer des inventaires en forte hausse de 60 % à la fin de la récolte 2010-2011 par rapport à la fin de la récolte précédente.

Prix de vente du maïs dans les centres régionaux du Québec (\$/tonne)



Source : FPCCQ

Prix du tourteau de soya à Montréal (\$/tonne)



Source : FPCCQ

Note : Agriculture et Agroalimentaire Canada a temporairement suspendu la collecte et la publication des données nécessaires à la mise à jour des prix de vente aux centres régionaux. La FPCCQ n'est donc pas en mesure de nous transmettre les prix aux Québec pour les mois de janvier et février 2010.

# Dindon.qc.ca | Une fin d'année exceptionnelle



Le site [www.ledindon.qc.ca](http://www.ledindon.qc.ca) a particulièrement bien performé en fin d'année 2010. Les mois de novembre et de décembre ont été particulièrement bons. L'achalandage sur le site, c'est-à-dire le nombre de visites effectuées par les internautes, a augmenté de 70 % par rapport à la même période en 2009. Décembre s'est même permis d'atteindre un sommet historique avec plus de 81 000 visites. Le site connaît toujours une hausse de

popularité à l'approche des Fêtes. La performance exceptionnelle de cette année peut par contre s'expliquer par l'effet combiné de quatre activités : la mise en ligne en novembre de la section *Jeu-questionnaire Pêché dindon*, la mise en vedette du dindon dans la section *Vox Pop* de la page Facebook des éleveurs, les infolettres spéciales et finalement la promotion des découpes fraîches chez Metro et IGA avec le soutien du comédien Martin Drainville en décembre. 

## Sondage des PPC | Le poulet demeure la viande préférée des Canadiens

Les Producteurs de poulet du Canada (PPC) ont mandaté la firme Léger Marketing pour réaliser une étude sur les usages et attitudes envers le poulet. L'étude a été menée entre le 4 mai et le 1<sup>er</sup> juin 2010 en adoptant une approche combinant des entrevues téléphoniques et des entrevues réalisées par le biais du panel en ligne de Léger Marketing.

Au total, 2 039 entrevues ont été réalisées auprès d'adultes canadiens âgés de 18 ans et plus, qui consomment du poulet et qui sont principalement responsables des achats d'épicerie chez eux, ou qui partagent cette responsabilité avec quelqu'un d'autre.

Nous vous présentons une première partie des faits saillants de l'étude selon les thèmes suivants : consommation générale, à l'épicerie, repas préparés/prêts à manger et sorties au restaurant. La seconde partie des faits saillants sera publiée dans la prochaine édition du *Provoqué*.

### La consommation de poulet en général

- Les taux de consommation de volaille, de viande et de poisson n'ont pas changé depuis 2007. Le comportement d'achat des consommateurs non plus n'a pas changé.
- Les répondants continuent de consommer du poulet près de neuf fois par mois (autrement dit, environ deux fois par semaine) et surtout de la viande blanche (71 %) (soit le même pourcentage qu'il y a trois ans).
- Une réduction du prix du poulet ordinaire, fermier et biologique, ainsi que l'introduction d'un label canadien et/ou d'assurance de la qualité, encouragerait la plupart des répondants à consommer davantage de poulet. La meilleure façon de les en dissuader serait d'augmenter le prix de cette viande.
- Cette année par rapport à 2007, un nombre significativement plus élevé de répondants avaient déjà entendu parler du poulet élevé en plein air, du poulet élevé sans antibiotiques et du poulet biologique. Sept répondants sur dix avaient entendu parler du poulet nourri au grain végétal sans sous-produits animaux, environ la moitié des répondants (52 %) avaient entendu parler du poulet refroidi à l'air, alors qu'à peine 30 % d'entre eux étaient au courant de l'existence du poulet refroidi à l'eau.

### Faire l'épicerie

- Près de la moitié des personnes interrogées continuent d'acheter du poulet frais au moins une fois par semaine en vue de le cuisiner à la maison (48 % cette année par rapport à 49 % en 2007).
- Les poitrines de poulet désossées et sans peau, les poitrines de poulet ordinaires et les poulets entiers restent les premiers choix des répondants, même s'ils sont significativement moins nombreux qu'il y a trois ans à acheter des poitrines de poulet ordinaires et de la charcuterie de poulet.
- *Maple Leaf* demeure la marque la plus connue et la marque de poulet la plus fréquemment achetée, suivie de *Lilydale* et *Le Choix du Président*. (Malgré cela, les répondants sont encore divisés quant à savoir s'il vaut la peine de payer plus cher pour du poulet de marque.)
- Cette année, un nombre significativement plus élevé de répondants déclarent (a) qu'ils seraient rassurés par la présence d'un label officiel d'assurance de la qualité (61 % par rapport à 56 % en 2007) et (b) qu'ils seraient intéressés d'acheter du poulet accompagné d'un tel label (86 % par rapport à 79 % en 2007).

*suite à la page 12*



## Mandat élargi pour l'ÉQCMA | Laryngotrachéite et mycoplasmoses

Le 30 août 2010, les membres de l'Équipe québécoise de contrôle des maladies avicoles (ÉQCMA), dont font partie les Éleveurs de volailles du Québec, ont convenu d'élargir le mandat de celle-ci pour une intervention dans les cas déclarés de laryngotrachéite infectieuse (LTI) et de mycoplasmoses à *Mycoplasma gallisepticum* (MG). L'ÉQCMA, en collaboration avec tous les partenaires du secteur avicole québécois, a développé un protocole d'intervention détaillé visant à coordonner les actions nécessaires de la part des éleveurs et de tous les intervenants concernés par ces maladies.

### Contrôle et éradication rapide

La LTI et MG sont deux maladies contagieuses pouvant avoir des impacts économiques importants dans les troupeaux affectés. La mise en œuvre du protocole vise à un contrôle et une éradication rapide de tout cas déclaré d'une de ces maladies dans un troupeau de volailles. Elle vise aussi à minimiser les impacts de l'éclosion de ces maladies auprès de tous les intervenants du secteur avicole québécois.

### Approche proposée

Dès la déclaration d'un cas de LTI ou de MG, le coordonnateur de l'ÉQCMA fera un bilan de situation avec l'éleveur. Ce bilan guidera les mesures de biosécurité à mettre en place par l'éleveur et les intervenants concernés du secteur avicole (p. ex. : conseillers techniques, livreurs de moulée, équarisseurs, transporteurs d'oiseaux, etc.). À cet effet, plusieurs consignes de biosécurité ont été développées et incluses dans le protocole de l'ÉQCMA; cette dernière en coordonnera la mise en œuvre.

*suite à la page 12*



Les Éleveurs de volailles  
du Québec

CALENDRIER 2011

### Le poulet et le dindon du Québec, une histoire de goût!

Pour à présent, depuis son cours, le poulet et le dindon font partie du quotidien des Québécois. Produit du terroir par excellence, ils se sont déclinés dans nos assiettes en autant de recettes qu'il y a de familles pour les déguster. Mais, l'histoire d'aimer entre les consommateurs d'ici et leur volaille ne fait que commencer, car le dindon et le poulet du Québec ont fait tant et si bien qu'ils ont permis que les recettes d'importer ces volailles qui l'ont tant espérés pour nos cuisines. Que de festins à entrevoir!

## Calendrier- recettes 2011 | Remerciements

Tous les éleveurs de volailles ont reçu avec la dernière édition de *Provoqué* un calendrier-recettes 2011. Le Service du marketing et des communications désire remercier chaleureusement les éleveurs qui ont accepté avec enthousiasme de participer aux séances photos en studio pour l'élaboration du calendrier.

### Un grand merci à :

**Martin Lemieux et Marjorie Labbé**, Coaticook  
**Lise Saint-Georges**, Saint-Félix-de-Valois  
**François Turcotte**, Sainte-Famille (Île d'Orléans)  
**Michel Saint-Georges**, Saint-Félix-de-Valois  
**Stéphanie Lussier et Joël Leblanc**,  
Saint-Barnabé-Sud  
**Marc Gélinas et Micheline Masson**,  
Saint-Barnabé-Nord

### Pour commander

Si vous désirez des calendriers-recettes supplémentaires, veuillez adresser votre demande à M<sup>me</sup> **Christiane Jetté**, adjointe administrative au Service du marketing et des communications, aux coordonnées suivantes :

Téléphone : 450 679-0540, poste 8739

Télocopieur : 450 679-5375

Courriel : [cjette@upa.qc.ca](mailto:cjette@upa.qc.ca)

## L'irradiation de la volaille

L'irradiation des aliments est une méthode efficace pour réduire la contamination alimentaire. Malgré tout, les consommateurs demeurent hésitants et craintifs lorsqu'il est question d'irradiation. Le Canada permet présentement l'irradiation des aliments suivants : patates, oignons, blé, farine, épices et assaisonnements déshydratés. L'irradiation de la viande n'est pas autorisée. Il a cependant été démontré que l'irradiation des carcasses de poulets à l'abattoir serait particulièrement efficace contre le *Campylobacter*, le *E. coli* et la *Salmonelle*. L'irradiation des viandes préparées peut aussi être efficace contre la *Listeria*.

Le Conseil canadien des transformateurs d'œufs et de volailles (CCTOV) est favorable à l'irradiation de la viande et souhaite que le Canada approuve cette méthode déjà utilisée aux États-Unis. Par contre, M. Robin Horel, président-directeur général du CCTOV, est formel. Aucune demande en ce sens ne sera déposée par les membres de l'association tant que les consommateurs canadiens seront méfiants. Selon lui, « c'est un moyen efficace supporté par la science et nous aimerions qu'elle soit autorisée sur les carcasses de volailles. Mais, le gouvernement doit d'abord éduquer le public sur les bienfaits de cette méthode sinon aucun membre du CCTOV n'osera s'aventurer dans l'irradiation de la viande. Le public entretient trop de préjugés négatifs ».

De son côté, Santé Canada se dit ouvert à l'étude d'une demande de l'industrie mais rejette l'idée de faire la promotion active de l'irradiation auprès du public. « Ce n'est pas notre mandat » selon Philippe Laroche, porte-parole de Santé Canada.

Source : canadianPOULTRYmag.com, septembre 2010

## Un burger, mais pas à n'importe quel prix



L'augmentation du coût des intrants et la diminution du cheptel provoquent une hausse du coût de la viande de bœuf.

Aux États-Unis, le prix de vente de viande bovine est en voie d'atteindre des niveaux records. Selon le marché à terme de Chicago, les prix pourraient augmenter jusqu'à 167 \$ US/ 100 livres de carcasse d'ici avril 2011.

Les consommateurs verront donc le prix de leurs burgers augmenter. Le prix du bœuf au détail a augmenté substantiellement depuis quelques années passant de 3,84 \$/lb entre 2002 et 2006 à 4,37 \$ US/lb en 2010.

Les amateurs de burgers tronqueront-ils leur repas préféré pour un burger au dindon? Chose certaine, cette hausse de prix pourrait accélérer le développement de la viande hachée de dindon.

Source : TCN octobre 2010

suite de la page 1

## Actualités | Entente Québec-Ontario

L'entente survenue pour l'harmonisation des garanties d'approvisionnement du Québec et de l'Ontario est intégrée à la convention du 26 janvier liant l'AAAQ et les ÉVQ et prendra aussi effet à la période A-107. Cette entente compte quatre organisations signataires : les Chicken Farmers of Ontario, l'Association of Ontario Chicken Processors, l'Association des abattoirs avicoles du Québec et les Éleveurs de volailles du Québec.

Essentiellement, cette entente étend aux deux provinces les garanties d'approvisionnement des acheteurs. En termes concrets, un acheteur ne pourra excéder sa garantie d'approvisionnement en achetant dans la province voisine. Cependant, tout acheteur est libre de s'approvisionner dans la province de son choix. Il faut préciser ici que cette entente ne lie en aucune façon un acheteur qui ne serait pas situé en Ontario ou au Québec.

Cette entente confirme que les acheteurs de l'Ontario cèdent à même l'allocation de leur province des approvisionnements de 700 000 kg par période en faveur des acheteurs du Québec. On y précise également la méthode de mise à niveau des volumes de référence pour les entreprises membres de l'AAAQ alors que cette méthode pour l'AAVQ sera vraisemblablement établie lors du processus d'arbitrage qui aura lieu en mars prochain.

L'entente y décrit également de façon sommaire les principales caractéristiques des mécanismes de mise en marché de chacune des provinces, pour lesquels le calendrier des activités périodiques des deux offices provinciaux a dû être harmonisé; il est à noter que les achats hors Québec s'effectueront maintenant après le dépôt des ententes d'approvisionnement intra-provinciales.

Afin de permettre une transition harmonieuse entre la situation actuelle et celle qui prévaudra à compter de la période A-107, les parties ont convenu de maintenir en place les moratoires jusqu'à la première période qui suivra l'entrée en vigueur de l'entente Québec-Ontario.

# Enfants, fast food et publicité

Aux États-Unis, non seulement les enfants de 3 ans sont-ils capables de reconnaître les logos de McDonald's, Coke ou Pizza Hut, mais déjà, à ce jeune âge, ils jugent les autres enfants en fonction des marques qu'ils consomment! Et ce n'est pas tout, les bambins utilisent même les marques « comme repères pour déterminer quels produits alimentaires sont susceptibles de goûter simplement bon, d'être aimés, ou d'être irrésistibles ». Tel est le constat de deux chercheuses, Anna R. McAlister de l'Université Wisconsin-Madison et Bettina Cornwell de l'Université Michigan. Leur étude est publiée dans le plus récent numéro du journal *Psychology and Marketing*. « Les résultats démontrent que les enfants, dès 3 ans, jugent volontiers leurs pairs. Ils estiment que les autres enfants sont populaires ou impopulaires, ennuyeux ou intéressants, en raison des marques qu'ils utilisent. Ces jugements suggèrent qu'à un âge précoce, les enfants attribuent une grande importance à l'utilisation des marques pour cultiver et promouvoir l'image de soi. »

D'autres chercheurs avaient auparavant établi que la reconnaissance des marques et ce qu'elles symbolisent apparaissent vers 7 ou 8 ans. Mais on sait maintenant que ces capacités apparaissent plus tôt dans la vie. Avant même l'apprentissage de la lecture. 🦋

## Marketing | Les 3 à 5 ans trouvent les fast food amusants



En moyenne, 39 % des marques ont été reconnues par les enfants de 3 à 5 ans qui ont participé à l'exercice. Pour la catégorie de la restauration minute, la proportion a atteint 93 %. Les grignotines (89 %), les entreprises de transport comme les compagnies aériennes (80 %), les supermarchés (79 %) et les jouets (75 %) suivent dans le classement. Les parents des enfants choisis ont affirmé que leur progéniture avait déjà été exposée à toutes les marques choisies par les chercheuses pour mener leur étude.

« Nos données montrent que les 3 à 5 ans tendent à trouver que la restauration rapide est amusante, excitante et savoureuse. Les marques de boissons gazeuses sont souvent décrites comme amusantes, car « le breuvage pétillante », « les bulles sont amusantes » et « plusieurs personnes les aiment ». Ces découvertes nous laissent croire que les valeurs associées au choix de la nourriture se décident tôt dans la vie », écrivent les chercheuses américaines, qui demandent aux législateurs de revoir en profondeur le branding de la restauration rapide auprès des enfants.

### Des conclusions différentes au Québec ?

« Étant donné les lois québécoises (le Québec est la seule province qui s'est dotée d'une loi pour interdire la publicité destinée aux enfants de moins de 13 ans) les résultats seraient sans doute moindres au Québec », selon Monique Potvin Kent, présidente de la Coalition Poids, qui attend avec impatience les résultats d'une étude similaire menée par l'Université d'Ottawa.

Rappelons que les enfants âgés de 2 à 11 ans écoutent en moyenne 25 heures de télévision par semaine et sont exposés à environ 40 000 messages publicitaires chaque année. Parmi ceux-ci, 75 % proviennent de l'industrie alimentaire.

À peu près au même moment, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a invité ses États membres à se doter de règlements pour réduire l'exposition et l'impact du marketing de la malbouffe chez les enfants. Car le marketing est partout et il prend plusieurs formes : la commandite, le placement de produits, les promotions, l'utilisation de personnalités connues, de mascottes ou de personnages, les sites Internet, l'emballage, les présentoirs de vente, les courriels ou messages textes, la philanthropie et le marketing viral. 🦋

Source: Rue Frontenac, mars 2010



## St-Hubert choisit le poulet québécois

Les Rôtisseries St-Hubert ont récemment renouvelé leur entente d'approvisionnement avec l'industrie québécoise. C'est une bonne nouvelle qui réjouira les consommateurs de plus en plus portés à supporter l'achat local et à favoriser des produits d'ici. 🦋

## L'importance de maintenir les prix

Selon un sondage récent de la firme Yankelovich, 70 % des répondants estiment que si une compagnie baisse ses prix en période de récession, c'est qu'elle établit des prix trop élevés en temps normal. Et 62 % croient qu'elle le fait parce que les produits sont près de leur date d'expiration ou désuets. Inversement, 65 % des répondants estiment qu'un prix qui ne diminue pas en temps de récession est un signe de popularité pour la marque et que le produit était déjà une bonne affaire.

Il est préférable d'offrir un nouveau produit relativement similaire à prix réduit que de réduire une marque déjà sur le marché. 🦋

Source: Bioclips, Actualité alimentaire

## Les tendances culinaires selon les chefs canadiens

Une étude commandée par le Canadian Restaurant and Foodservices Association (CRFA) à la firme indépendante de recherche BrandSpark International auprès de 400 chefs professionnels de partout au Canada a permis de déterminer les tendances dans les menus proposés au pays.

### Top 10 canadien des tendances de l'heure

- 1- Aliments de provenance locale
- 2- Produits durables
- 3- Produits biologiques
- 4- Fromages artisanaux
- 5- Simplicité / Retour aux bases
- 6- Cuisine santé et nutritive
- 7- Volaille et porc élevés en liberté
- 8- Petits plats / tapas / mezza / dumpling
- 9- Mini desserts
- 10- Super fruits (ex. : açai, baie de goji, mangoustan) 🦋

Source: Canadian Restaurant and Foodservices Association (CRFA)

suite de la page 9


## Mandat élargi

### La clé du succès : le signalement

Étant donné que la LTI et MG ne sont pas des maladies à déclaration obligatoire par législation gouvernementale, le succès de l'intervention de l'industrie pour les contrôler repose sur une collaboration de tous les éleveurs pour une déclaration rapide à l'ÉQCMA de tout cas suspect ou diagnostiqué. Pour ce faire, l'éleveur peut lui-même signaler tout cas de LTI ou de MG à l'ÉQCMA de trois façons :


- 1) en contactant directement le coordonnateur de l'ÉQCMA au 450 679-0540 poste 8697;
- 2) en appelant la ligne d'urgence de l'ÉQCMA au 1 88-VOLAÏLLE (1 888 652-4553);
- 3) en contactant sa fédération ou son syndicat provincial.

### Engagement de l'ÉQCMA

Lorsqu'un cas de LTI ou de MG lui est signalé, l'ÉQCMA s'engage à mettre en branle son plan d'accompagnement auprès des éleveurs concernés pour une éradication rapide de la maladie et utilisera les renseignements personnels des éleveurs ainsi que tout autre information relative à leur entreprise de façon judicieuse et professionnelle. 

## Conseil des ministres du Québec | Nominations

M. **Norman Johnston** occupe depuis le 5 janvier 2011 le poste de sous-ministre du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. M. Johnston était sous-ministre adjoint aux politiques agroalimentaires de ce ministère.

Depuis le 17 janvier 2011, M. **Yves Baril** est vice-président de la Commission de protection du territoire agricole du Québec alors que M<sup>me</sup> **Sylvie Desaulniers** a été nommée membre de cette même commission. Auparavant, M<sup>me</sup> Desaulniers occupait le poste de directrice générale des politiques du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. 

Convention de la Poste-publications no 40916058  
Retourner toute correspondance  
ne pouvant être livrée au Canada au  
Service du marketing et des communications  
**Les Éleveurs de volailles du Québec**  
555, boul. Roland-Therrien, bureau 250  
Longueuil, Québec J4H 4G1  
Courriel: evq@upa.qc.ca


suite de la page 9

## Sondage des PPC

### Repas préparés/prêts à manger

- Environ quatre répondants sur dix (39%) ont acheté du poulet dans une ferme ou un marché fermier.
- Près de la moitié des répondants interrogés (48%) ont acheté des mets frais ou congelés, assemblés mais pas cuits. Clairement, c'est la variété congelée qui est la plus populaire des deux.
- En épicerie, les achats de poulet prêt à consommer sont à la hausse. En 2007, 75% des répondants avaient déjà fait un tel achat; actuellement, c'est le cas pour 79% d'entre eux. (Cela fait en sorte qu'il est moins probable que l'on commandera du poulet au restaurant au cours des sept jours suivants).

### Les sorties au restaurant

- Par rapport à 2007, les répondants ont acheté et consommé un nombre de repas significativement inférieur à l'extérieur du foyer au cours des sept jours précédents (2,2 par rapport à 2,7 il y a trois ans).
- Les restaurants familiaux/rôtisseries demeurent les types de restaurants les plus fréquemment cités lorsqu'on demande aux répondants où ils ont consommé un repas au restaurant la dernière fois. 

## Agenda | février 2011

FÉVRIER 2011

1	PPC – Comité de production, Ottawa ÉVQ – Comité AQINAC ÉVQ – Rencontre annuelle des secrétaires régionaux
2	ÉVQ – Comité CRAAQ, Longueuil (vidéo conférence)
4	ÉVQ – Réunion avec le Centre de recherche en sciences animales de Deschambault, Longueuil
7-8	PPC – Comité exécutif, Ottawa
7-9	PPC – Comité exécutif et CTOV, Ottawa
9	PPC – Réunion des secrétaires gérants, Ottawa
10	ÉVQ – Réunion avec le CTRÉV, Drummondville ÉQCMA – Assemblée générale annuelle, Drummondville GO5 – Rencontre avec M. Pascal Lamy, Genève
11	ÉVQ – Comité des éleveurs de dindon, Longueuil
15	ÉVQ – Conseil d'administration, Longueuil
16	<b>Assemblée régionale des Éleveurs de volailles du Saguenay-Lac-Saint-Jean</b>
17	ÉDC – Conférence téléphonique
18	GO5 - Comité de coordination de la stratégie
21	PPC - Présentation des recommandations de l'industrie A-105 <b>Assemblée régionale des Éleveurs de volailles de la région de Québec</b>
22	<b>Assemblée régionale des Éleveurs de volailles de la Beauce</b>
22-25	<b>FCA – Assemblée générale annuelle, Ottawa</b>
23	PPC – Information sur le marché A -105 <b>Assemblée régionale du Syndicat des éleveurs de volailles de la Côte-du-Sud</b>
24	PPC – Comité sur les politiques (conf. tél.)
25	<b>Assemblée régionale des Éleveurs de volailles de l'Estrie</b> Coop Fédérée – Assemblée générale annuelle, Montréal
28	ÉVQ – Table de travail sur la mise en marché <b>Assemblée régionale de Les Éleveurs de volailles de la région de Saint-Jean-Valleyfield (UPA)</b>

Veuillez noter que l'agenda peut être sujet à changements. 